

PROJET SOCIAL



Centre hospitalier de Périgueux

Méthodologie

Le projet social est principalement institué pour définir les objectifs généraux de la politique sociale de l'établissement ainsi que les mesures permettant la réalisation de ces objectifs notamment en matière de formation, d'amélioration des conditions de travail, de la gestion prévisionnelle et prospective des emplois et des qualifications et de la valorisation des acquis professionnels;

Le projet social doit permettre de consolider le lien social entre les professionnels qui participent à la prise en charge des patients dans un environnement de qualité et sécurisé;

Le projet social s'appuie sur une démarche participative: composition d'un comité de pilotage- groupes de travail constitués en faisant appel au volontariat – désignation pour chaque groupe d'un coordonnateur et d'un rapporteur

Le comité de pilotage a arrêté la méthodologie, validé les orientations stratégiques;

A partir d'études menées dans l'établissement (ANAP- Audit sur les RPS...) 5 thèmes ont été retenus:

Dialogue social

Améliorations des conditions de travail

Risques psychosociaux

Développement des compétences

AXE 1 : Dialogue social

- A partir d'un état des lieux des axes d'amélioration ont été proposés:
 - **Développer la reconnaissance de l'individu (Droits et devoirs- attribution des primes –fidélisation des agents);**
 - **Poursuivre l'amélioration du fonctionnement des instances consultatives(CTE-CHSCT-CAPL);**
 - **Mener une politique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (concours- recrutement- promotions);**
 - **Offrir de la lisibilité au niveau de la promotion professionnelle (règles en matière d'avancement);**
 - **Poursuivre la politique de communication mise en place;**
 - **Mettre en place une procédure d'exercice du droit de grève.**

AXE 2 : Améliorations des conditions de travail

L'organisation du travail

- **L'état des lieux fait apparaître un fort absentéisme et la nécessité de concilier vie privée et vie professionnelle.**
- **4 axes d'améliorations retenus:**
 - **Améliorer l'intégration et la motivation;**
- **Moderniser et améliorer les organisations de travail;**
 - **Améliorer l'information;**
 - **Favoriser l'accompagnement social en milieu professionnel.**

AXE 2 : Améliorations des conditions de travail

Environnement et sécurité

- **Le bien être au travail, l'ergonomie sont des sujets d'actualité brûlants.**
- **Axes d'amélioration**
 - **Poursuivre la mise en place du Document Unique;**
 - **Favoriser l'ergonomie et l'aménagement de l'environnement(ergonomie des postes de travail-cartographie des postes aménagés...);**
 - **Définir une politique d'équipement et de travaux;**
 - **Favoriser le bien-être au travail.**

AXE 3 : Les Risques Psychosociaux

- Une lettre de Monsieur le Premier Ministre en date du 20 mars 2014 mentionne que les « employeurs publics se doivent d'être exemplaires à l'égard de leurs agents. »
- En décembre 2011 en lien étroit et constructif avec les membres du CHSCT, la médecine et le psychologue du travail, la direction des soins, la direction de la qualité et le corps médical a été mené, à partir des bilans sociaux, du suivi des tableaux de bord une réflexion sur la prévention de ces risques.
- L'ensemble des pôles du CHP ont fait l'objet d'un audit par un organisme extérieur donnant lieu à un plan d'actions.
- De plus les évolutions réglementaires et de la société ont conduit à réfléchir sur l'organisation de la médecine du travail et à redéfinir les conduites à tenir en cas de situation de violence et d'addiction.

AXE 3 : Les Risques Psychosociaux (suite)

- **4 axes d'améliorations**
- **Réaliser et actualiser les fiches d'expositions aux risques professionnels;**
- **Développer les actions de l'équipe pluridisciplinaire autour du médecin du travail (entretiens infirmiers protocolisés, prévention de la pénibilité au travail...);**
- **Poursuivre la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux et communiquer sur ce plan;**
- **Améliorer la prise en charge des situations de violence.**

AXE 4 : Développement des compétences

- La formation professionnelle tout au long de la vie est un axe fort de la politique des ressources humaines.
- L'introduction du DPC conduit à revoir l'élaboration du plan de formation;
- La GPEC doit permettre d'avoir une meilleure connaissance des besoins de formation en fonction de l'évolution des techniques
- 3 axes d'améliorations:
 - Améliorer l'élaboration du plan de formation(entretien de formation, meilleure lisibilité de l'exécution du plan..);
 - Évaluer le réinvestissement de la formation (définition d'indicateurs);
 - Déployer la GPEC(guide de procédure, recensement des personnels ayant suivi des formations diplômantes...)